



Séance du Jeudi 25 Février 2021
Délibération n°20210225_07

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 57

+ Pouvoirs : 6

+ Suppléants : 2

= **VOTANTS : 65**

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Économie : attribution aides « Coup de pouce Relance »

Le jeudi 25 Février 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16/02/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD - Salle polyvalente de MANSLE.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie BOURABIER Jacques - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – ROUMAGNE Magalie-CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

BORNE Bernard représenté par BAUDRILLARD Agnès - suppléante

BRAUNBARTH Jean-Philippe représenté par NAVARRE Virginie – suppléante

GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud

VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

MAHÉ Jacques pouvoir à ROUMAGNE Magalie

DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

SEVRIT Raymond

Absents non excusés : PERRON Michelle – DURAND Jean-Louis - JEUNE Karine – ETIENNE Murielle

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Économie : attribution aides « Coup de pouce Relance »

Vu le règlement de minimis n°1407/2013 ;

Vu l'article 1511-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'assemblée plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 1^{er} avril 2019 approuvant la signature de la convention au titre du SRDEII entre la Région et la Communauté de communes Cœur de Charente ;

Vu la délibération n°20200924_02 en date du jeudi 24 septembre 2020 approuvant le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Relance »

Vu le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Relance » ;

Considérant les demandes de subventions déposées par les porteurs de projet ;

Considérant les avis formulés par le comité de sélection ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du Tourisme et de l'agriculture rappelle les conditions d'éligibilité à l'aide Coup de pouce Relance.

La collectivité disposait d'un budget de 194 000€ pour cette aide, en partie constitué avec le cofinancement des communes.

Face au succès de ce dispositif (48 pré-demandes enregistrées), Monsieur le Vice-Président propose de réduire le pourcentage de l'aide comme suit : 30% pour les investissements productifs et 20% pour les investissements non productifs (aménagement intérieur par exemple).

Cet ajustement vise à optimiser les fonds publics en soutenant le maximum d'entreprises dans un budget contraint.

En application des critères d'attribution, Monsieur le Vice-Président propose d'attribuer les subventions suivantes aux entreprises ci-après :

Civilité	Nom	Prénom	Nom de l'entreprise	Montant de la subvention
Monsieur	ALEXANDRE	Laurent	SARL Le Petit Laurent Alexandre	6 537 €
Monsieur	BERTIN	Luc	Bertin Couverture Zinguerie	8 771 €
Monsieur	DANIAUD	Olivier	Le Panier du Coin	4 613€
Madame	RENAUD	Gladys	La Mercerie Verte	3 656 €
Monsieur	BOUBET	Damien	Froid Charente Assistance	5 213€
Monsieur	TARDIT	Guillaume	EIRL Tardit Guillaume (tabac)	6 000 €
Monsieur	BOUCARDEAU	Ludovic	Boucherie Parisienne	1 032 €
Monsieur	MEERSSCHAERT	Romain	SAS CTKR	3 824€
Madame	GUILLOT/RAINARD	Anais	Le salon d'Anna	1 310€
Monsieur	BAHUET	Erwan	Garage R one bike	890 €
Monsieur	BOISSET	Sébastien	Boulangerie Sébastien BOISSET	2 970 €
Monsieur	GOUGEAUD	Maxime	Sarl les 2 M	6 000 €
Monsieur	GESTREAU	Laurent	Mansle Passion Nature	594 €
Monsieur	BORDIER	Stéphane	Entreprise Stéphane BORDIER	1 500 €
Madame	MARQUANT	Emilie	Le Taillefer	2 198 €
Monsieur	MENETEAUD	Thierry	EIRL Garage Menetaud	1 780 €
Monsieur	MOLLE	Angel	La Fleca	9 000 €
Monsieur	CROIZARD	Renaud	SARL CROIZARD	7 647 €
Monsieur	MOREAU	David	La fournée de David	9 000 €
Monsieur	LOUIS	Etienne	Editions du Lérot	4 760 €
Madame	POITOU	Mélanie	Mille Patounes	6 000 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'octroi des subventions précitées aux entreprises requérantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au titre du budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**



AR Prefecture

016-200072023-20210225-20210225_07-DE

Reçu le 08/03/2021

Publié le 08/03/2021